



FABRICE PICARD / VU POUR LE MONDE MAGAZINE

L'ÉPOUSE DU SKIPPER TUÉ DANS L'ASSAUT DE « TANIT » PARLE LE COMBAT DE CHLOÉ POUR LA VÉRITÉ

Son mari est mort le 10 avril 2009 devant ses yeux. L'armée française venait de prendre d'assaut « Tanit », le voilier où ils étaient retenus en otage par cinq pirates armés au large de la Somalie. Chloé Lemaçon sait que la balle qui a tué son mari venait du commando. Elle attend que l'Etat le reconnaisse publiquement.

ISABELLE BILLET. PHOTO FABRICE PICARD POUR LE MONDE MAGAZINE

Un an qu'elle garde le silence. Douze mois de souffrances, de souvenirs ressassés, depuis ce 10 avril 2009. Pour la première fois, Chloé Lemaçon raconte son histoire, parle sans colère. Elle a choisi le port de Vannes, pour se confier. L'endroit est plus que familial. C'est ici qu'elle et son mari, Florent Lemaçon, ont vécu près d'un an. Ensemble, ils y ont préparé leur voilier, *Tanit*, pour sillonner les mers lointaines et construire une vie différente avec leur jeune fils, Colin. Ils commençaient tout juste à accomplir leur rêve, quand leur route a croisé, le 4 avril 2009, celle de cinq pirates somaliens.

« Ce que la presse a rapporté de notre aventure est imprécis, souvent faux, dit-elle. Elle a sali la mémoire de Florent, le faisant passer pour un simple plaisancier sans expérience, un père de famille inconscient. Nous étions conscients du danger. Nous avions tenu compte des avis des militaires. » Surtout, il y a cette vérité que l'on veut taire, ce silence que l'Etat a semblé vouloir monnayer. Chloé Lemaçon sait, aujourd'hui, que son compagnon a été tué par un commando français, lors de l'assaut destiné à les libérer. Elle voudrait que cela soit dit. La jeune femme venait tout juste d'avoir 31 ans quand sa vie a basculé.

« NOUS AVONS TRÈS VITE COMPRIS QUE LA BALLE QUI A TUÉ FLORENT AVAIT ÉTÉ TIRÉE PAR UN COMMANDO » Chloé Lemaçon

Ce 10 avril 2009, c'est donc le jour de l'assaut. Depuis six jours déjà, cinq pirates ont pris le pouvoir à bord de *Tanit*. Les jeunes Français ont été kidnappés au cœur de l'océan Indien, à plus de 900 kilomètres de la Somalie. L'ambiance est extrêmement tendue. La

famille Lemaçon est séquestrée dans la cabine arrière du voilier. Elle n'a plus de contact avec ses deux amis retenus à l'avant du bateau. « Depuis deux jours, les militaires français s'approchent du voilier, pour négocier notre libération sans effusion de sang. Les cinq pirates refusent toutes leurs propositions », raconte Chloé Lemaçon. A bord, personne n'ignore qu'à tout moment un assaut peut être déclenché. Les preneurs d'otages redoublent de vigilance. Ils ne montent plus ensemble sur le pont, ne quittent plus leurs armes. « Florent est extrêmement inquiet, toujours aux aguets. Les militaires français ne lui disent rien. Il sent désormais que tout lui échappe », explique Chloé Lemaçon.

MORT SUR LE COUP

La jeune femme est à ses côtés. Soudain partent les premiers coups de feu. « Ça y est », s'écrie Florent qui me demande de me protéger derrière un matelas avec Colin. Je surveille la porte d'accès à notre cabine de peur que les pirates n'y pénètrent dans la panique de l'assaut. Ils sont tous loin de nous. » Tout s'enchaîne très vite. « Par le capot grand ouvert juste au-dessus de nous, j'ai vu deux militaires. En les apercevant, Florent a levé la main et s'est redressé, pour leur hurler : "Ils sont à l'avant, les pirates sont à l'avant !" Puis je l'ai entendu crier et senti s'effondrer à mes côtés. » Chloé n'a pas vu d'où le tir est parti. Florent Lemaçon touché en pleine tête décède sur le coup. Il avait 28 ans.

Le soir même, les autorités françaises s'empresent de donner une version de l'assaut. Elles annoncent la mort de deux pirates et la capture de trois autres. Selon elles, Florent Lemaçon aurait été touché lors d'un échange de tirs. Une autopsie du corps du jeune homme est réalisée le 14 avril. *Le Monde Magazine* a pu consulter il y a quelques semaines le rapport en intégralité. Il permet d'« établir que le décès est dû aux conséquences directes et exclusives d'un tir à la tête. (...) Le tir était dirigé vers la victime,



lui faisant face d'avant en arrière ». Mais aucun fragment de la balle n'a été retrouvé. Impossible donc de dire qui a tiré. Faute de précisions supplémentaires, Chloé Lemaçon va donc chercher, elle-même, les réponses à ses questions. Francis Lemaçon, le père de Florent, l'accompagnera dans cette soif de vérité. Tous deux vont se heurter à des intérêts haut placés. Mais la jeune femme va rapidement faire une rencontre décisive.

Depuis un an, elle a échangé des courriels, des lettres avec les autorités. Parmi ces

☛ lettres figure un courrier électronique à l'intitulé énigmatique : « rencontre ». Il est envoyé le 4 mai 2009 par l'amiral Marin Gillier, le responsable des fusiliers marins et commandos. « J'ai appelé le commando, lui écrit le militaire, il devrait venir en Bretagne d'ici un mois et demi. Il m'a tout de suite dit qu'il était bien évidemment prêt à vous rencontrer. » Ce « commando » dont il est question, c'est le militaire français qui, bien involontairement, aurait tué son compagnon. « C'est l'amiral Gillier qui a fourni les premières explications à notre famille le soir de l'assaut, relate Chloé Lemaçon. Nous avons très vite compris que la balle qui a tué Florent avait été tirée par un commando. Par la suite, je l'ai assailli de questions. Il ne s'est pas dérobé, et nous nous sommes mis d'accord sur le principe d'une rencontre avec le militaire. »

Quelques semaines avant la « rencontre » il écrit encore à Chloé Lemaçon : « Vous comprendrez, j'en suis sûr, que ma compassion va autant à cet homme, ce commando, qu'à vous-même. Même si nous ne sommes pas sûrs à ce jour des causes directes, il est déchiré. Il a offert d'exposer sa vie. Il se sent terriblement responsable. Mon souci est de l'aider également à se reconstruire. »

La « rencontre » a lieu le 9 juin 2009, à l'amirauté. L'homme que l'on présente à Chloé Lemaçon s'appelle « Alain ». C'est un pseudonyme bien sûr. L'homme qu'elle découvre est jeune, une trentaine d'années, pas plus. La conversation s'engage. Le militaire est posé, prêt à affronter toutes les questions

de Chloé. L'amiral Marin Gillier est témoin de tout l'entretien. Etrange rendez-vous, empreint de souffrance et d'émotions rentrées. « Nous avons parlé pendant presque deux heures, raconte la jeune femme. Je lui ai dit que je n'avais pas de haine et que je pouvais comprendre une erreur. Il m'a répondu qu'il avait tiré parce

« L'HYPOTHÈSE D'UN TIR FRATRICIDE LORS DE L'ASSAUT (...) EST AUJOURD'HUI ENCORE UNE PISTE VRAISEMBLABLE. »

Claude Guéant, secrétaire général de l'Elysée

qu'il a perçu la main qui se levait vers lui [celle de Florent Lemaçon] comme menaçante. Il m'a expliqué qu'il avait immédiatement assumé son erreur et qu'il était resté auprès de Florent jusqu'à la fin de l'assaut. Pour finir, il a confessé que c'est la pire chose que puisse vivre un commando. Il s'est excusé d'être entré ainsi dans notre vie. » « Alain » ne pose aucune question, il répond à Chloé le regard parfois tourné vers le sol, pour masquer son émotion. La rencontre s'achève.

« Nous avons eu un échange respectueux, poignant parfois. Je l'ai vu pleurer. Nous nous sommes quittés en nous embrassant. » Sollicité par *Le Monde Magazine*, l'amiral Marin Gillier n'a pas souhaité commenter cette rencontre.

La famille Lemaçon imagine alors que la vérité sur le drame de *Tanit* peut être révélée. Elle va donc demander à l'Elysée une mise au point publique. Elle est confiante, puisque Nicolas Sarkozy les a déjà reçus, le 23 avril 2009, quelques jours après la libération. D'après Chloé Lemaçon, M. Sarkozy lui propose une aide financière, un travail et suggère que son fils Colin devienne pupille de la nation. « Quelle que soit l'origine de la balle, confie-t-il à la jeune femme, je vous aiderai. » Le président demande à Chloé Lemaçon de faire part de ses besoins. Mais la jeune femme ne veut pas parler d'argent. Elle souhaite juste que la vérité sur la mort de son époux soit dite.

Le 3 juin 2009, Nicolas Sarkozy reçoit Chloé Lemaçon pour un deuxième entretien. Cette fois, le secrétaire général de l'Elysée, Claude Guéant, est présent. « Le président me redit que l'Etat est responsable et qu'il assume cette responsabilité, raconte M^{me} Lemaçon. Il me fait à nouveau la promesse de m'aider, et me fait remarquer que cette aide est bien sûr conditionnée : "On est bien d'accord que si nous vous aidons, vous n'engagez aucune poursuite contre l'Etat." Sur la mort de Florent, il affiche sa position : il ne souhaite pas communiquer. "Une enquête est en cours, nous dit-il. Il faut attendre." » Le président recommande donc à la famille de s'en remettre à la justice, saisie d'une information judiciaire. La famille Lemaçon s'interroge. Voudrait-on les faire taire ? « Nous avons toujours dit que nous n'avions pas l'intention de porter plainte, nous n'avons pas de haine et n'accusons personne, assure la jeune femme. La vérité est due à Florent, pour sa mémoire, à notre fils Colin et à notre famille. Rien de plus. Si les faits avaient été relatés avec exactitude, dès le début, nous n'en serions pas là. »

UNE OFFRE D'EMPLOI DE L'ÉLYSÉE

Claude Guéant, secrétaire général de l'Elysée, confirme aujourd'hui toutes les propositions faites à Chloé Lemaçon. Il précise au *Monde Magazine* que « l'hypothèse d'un tir fratricide lors de l'assaut, du fait de l'exiguïté des lieux et de la soudaineté de l'opération, (...) n'a jamais été cachée et est aujourd'hui encore une piste vraisemblable ». Le 6 juillet 2009, Chloé Lemaçon reçoit une lettre de l'Elysée, on lui propose un poste dans l'administration de son choix. « Accepter cet emploi c'était me lier aux autorités, accepter de ne plus parler. Je n'ai pas donné suite. » Elle va donc poursuivre ses démarches. Le 13 juillet 2009, la jeune femme saute dans un train pour Paris. Elle a été conviée par le président de la République à assister au défilé militaire et à la garden-party de l'Elysée. La jeune femme emporte avec elle deux longues lettres écrites de sa main dans lesquelles elle donne le récit précis du drame.

Un rappel chronologique des événements, assorti d'une mise en garde : « Si vous évoquez notre affaire devant la presse, écrit-elle, il ne se



TANIT FAMILY IMAGE PLUS

LE SKIPPER ET SON VOILIER Ici avant le départ. Florent Lemaçon et son épouse, navigateurs expérimentés, avaient embarqué pour les mers lointaines. Leur prise en otage par des pirates somaliens le 10 avril 2009 et l'assaut six jours plus tard d'un commando français dans lequel Florent perdait la vie ont mis un terme brutal à leur rêve.

À PARAÎTRE

Le Voyage de Tanit le livre-témoignage de Chloé Lemaçon aux éditions Don Quichotte, le 6 mai.

LE COUPLE LEMAÇON A-T-IL ÉTÉ IMPRUDENT ?

Le 28 juillet 2008, quand Chloé et Florent Lemaçon quittent la Bretagne à bord de leur voilier de 14,50 mètres, ils réalisent un rêve. Tous deux sont nés et ont grandi au bord de la mer. Lui compte déjà une traversée de l'Atlantique, elle a passé les dix premières années de sa vie à naviguer avec ses parents. Un an avant le grand départ, le jeune couple s'installe sur son bateau dans le port de Vannes. Ils travaillent et consacrent tout leur temps libre à la préparation du voyage. Ce projet reflète leurs convictions : tous deux, avec leur fils Colin, revendiquent le droit de vivre autrement. « Préserver la planète, apprendre à Colin comment respecter au mieux son environnement... comme une ligne de conduite que nous aimerions suivre au plus juste », écrit Chloé Lemaçon sur son blog. Aventuriers mais pas aventu-

reux, les jeunes Bretons ont tracé le parcours de leur voyage, avec une date de départ mais pas de retour : la Méditerranée, la mer Rouge puis l'océan Indien. Après trois mois de navigation, ils atteignent l'Égypte et croisent la route d'un navigateur rescapé d'une prise d'otages : Jean Yves Delanne. « Je ne les ai pas dissuadés de poursuivre leur route. Pour nous, les choses s'étaient plutôt bien passées. Cela les a rassurés. » Les jeunes navigateurs parviennent, fin février, à Djibouti. « Il n'y avait plus d'attaques de pirates signalées depuis longtemps. La présence de bateaux militaires était rassurante », raconte Steven, l'un de leurs amis. Depuis quelques mois pourtant, les attaques de pirates mettaient en péril le trafic commercial dans le golfe d'Aden. Les plaisanciers ont-ils fait preuve d'imprudence ? « J'ai l'impres-

sion qu'ils n'étaient pas sur la même planète que nous. Entre eux et moi c'était un dialogue de sourds », raconte le commandant de la frégate *Floraléa*, Gérald Menud, qui croise les Lemaçon dans le golfe d'Aden. Il leur conseille de rebrousser chemin. Sans succès. « Je me reproche de ne pas être allé sur le voilier pour les persuader de faire demi-tour », dit-il aujourd'hui. Florent Lemaçon suit les conseils de prudence et signale chaque jour sa position aux forces françaises. Huit jours avant la prise d'otages, le voilier sort du golfe d'Aden et est averti d'une recrudescence des attaques. Il doit renoncer à son escale prévue au Kenya. Florent Lemaçon s'éloigne des côtes africaines et fait route vers les Seychelles. Le 4 avril 2009, à plus de 900 km de la Somalie, le voilier est capturé par cinq pirates armés. Le rêve des Lemaçon vient de se briser.

rait pas convenable de réitérer publiquement vos doutes sur la mort de Florent. Le président a, devant nous, clairement évoqué la responsabilité de la France. Le militaire ne s'est pas défendu de son geste. L'enquête progresse et confirme ce que nous savons tous. » Chloé Lemaçon destine l'un de ses courriers à Hervé Morin, ministre de la défense, et à la ferme intention de le lui remettre en mains propres. Elle se fait discrète et profite d'un échange entre le ministre et la presse pour lui remettre sa missive. « Il m'a saluée, a pris le courrier et l'a remis à sa secrétaire. Il m'a conduit un peu à l'écart des journalistes pour m'indiquer qu'il avait fait le nécessaire. Pour me rassurer, il me certifie que le secret-défense a été levé sur certains documents concernant l'assaut. »

Depuis ce jour, d'autres rencontres ont eu lieu avec les autorités, d'autres courriers ont été envoyés par la famille, en vain. Toujours pas de vérité officielle, de reconnaissance des faits. En revanche, le ministère de la défense a alloué à Chloé Lemaçon, le 15 septembre 2009, une provision de 50 000 euros, un acompte avant l'indemnisation définitive. Le 24 décembre 2009, nouvelle missive officielle. La direction des affaires juridiques du même ministère lui fait une proposition d'indemnisation définitive cette fois-ci : 335 947,35 euros pour elle, 83 848,78 euros pour l'enfant. Le prix du silence ? Car ce document est assorti d'une annexe, qui contraint Chloé Lemaçon à renoncer à toute procédure judiciaire contre l'Etat. La jeune femme n'a pas signé la

proposition du ministère. Pour elle, tout cela n'est pas une question d'argent, évidemment. L'avocat de la famille Lemaçon, M^e Alexandre de Franciosi, n'est pas surpris. « L'Etat négocie une indemnisation pour réparer sa faute, mais les autorités ne parleront jamais. Quand elles ont ordonné l'assaut, les Lemaçon ont pesé le poids d'une plume, constate-t-il. La décision était politique. Il fallait en finir avec les pirates, quel qu'en soit le prix. »

UN BROUILLARD PERSISTANT

L'avocat doute que la vérité apparaisse lors du procès, quand les trois pirates détenus en France, poursuivis pour séquestration ayant entraîné la mort, seront jugés. Pour un crime qu'ils n'ont, semble-t-il, que partiellement commis. « La justice, ironise-t-il, se hurte, elle aussi, au secret d'Etat. Plus le dossier évolue, plus on est dans le brouillard. Le voilier est resté plusieurs jours aux mains des militaires avant que l'expertise balistique soit réalisée. » Cette expertise complétée en juin 2009 ne figure d'ailleurs toujours pas au dossier. Ce document est capital. La justice en a besoin pour déterminer l'origine de la balle qui a tué Florent Lemaçon. « Tout ce flou me fait craindre qu'on veuille faire porter le chapeau à nos clients », s'insurge M^e Ronan Appéré, l'avocat d'un des trois pirates.

Il y a maintenant presque un an que la justice enquête et Chloé Lemaçon perd un peu patience. Curieusement, depuis le début, le



mutisme des autorités la galvanise. Elle a l'intention de déposer une demande de reconstitution de l'assaut. « Si elle a lieu, la vérité ne pourra pas être dissimulée », se rassure-t-elle. Pour M^e de Franciosi, « le risque, lors du procès, c'est qu'en ne disant pas la vérité, les autorités tuent ce jeune homme une seconde fois ». Pour l'heure, Chloé Lemaçon poursuit sa quête et tente de reprendre le cours de sa vie. « Avec Colin, mon fils, nous allons trouver un endroit paisible, quelque part au soleil. Je ne suis pas inquiète, Florent est notre guide. » □